

voir abandonné leurs Chevaux aux Catalans, n'est pas mieux fondé que celui de leur avoir laissé Barcelone. Les Traitez qui se font d'Ennemi à Ennemi, doivent être observez fort exactement; mais ils n'obligent point à des extensions favorables au delà de ce que le Texte formel porte & contient. Tant qu'on ne fera point voir dans le Traité d'Utrecht que les Imperiaux se soient engagez de ne donner aux Catalans *ni aide, ni faveur, ni assistance directement ou indirectement*, on ne pourra point dire qu'ils aient commis en cela une *Contravention*, cette raison vaut, & vaudra devant toutes les personnes qui entendent le droit des Gens. Une autre s'y joint, qui n'est pas moins forte. C'est qu'on manquoit de Bâtimens pour transporter les chevaux. On avoit eu assez de peine à en trouver suffisamment pour transporter les hommes. Il falut les faire venir de Genes, de Final, de Livorne, & même de Naples. Les Catalans n'avoient eu garde d'en fournir. Au contraire ils retirant d'autorité ceux que quelques Officiers avoient louez pour leurs équipages. Les choses étant ainsi, il falut bien laisser les chevaux. On n'eut eu que trois partis à prendre; ou de les tuer, ou de les donner aux Ennemis, ou de les donner aux Catalans. On laissa à juger lequel des trois étoit le plus raisonnable. Cependant on ne les donna pas pour rien, chacun vendit les siens au meilleur prix qu'il put.

Voilà ce qu'on avoit à dire pour la défense de l'évacuation, & de la maniere dont elle se fit. Il s'y trouve de *Contravention*, cela est certain, mais non pas du côté des Imperiaux.

Elles